

Objectifs de la formation

3 grands objectifs

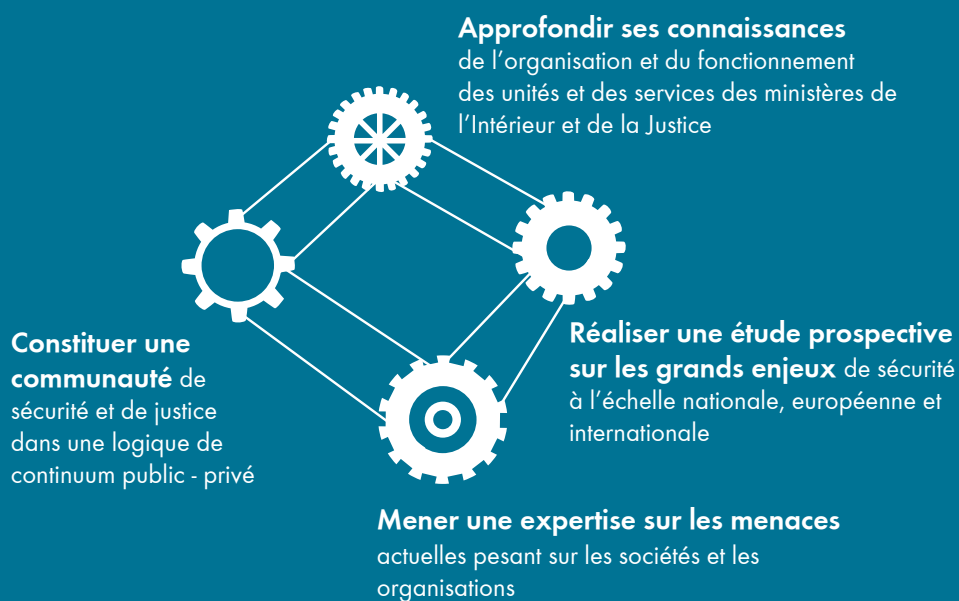
La session nationale **Sécurité et justice** est un lieu unique **d'échanges et de réflexions sur les risques et menaces auxquels sont confrontés nos sociétés.**

La session a pour finalité de faire partager à près d'une centaine d'auditeurs* de haut niveau, appartenant aux secteurs public et privé, **une culture commune de sécurité et de justice.**

Le cursus s'articule autour de trois grands objectifs :

1. expliquer la place et le rôle des acteurs concourant à la sécurité nationale ;
2. appréhender les grands enjeux contemporains de la sécurité et de la justice ;
3. intégrer à la réflexion les dimensions stratégiques, tactiques et opérationnelles.

Déclinaison des objectifs



*les termes de «auditeur/auditrice» doivent être entendus comme bénéficiaire au regard du référentiel Qualiopi

Publics de référence

Les auditeurs de la session nationale **Sécurité et justice** sont prioritairement choisis parmi :

- › les élus nationaux et locaux ;
- › les membres du Conseil économique, social et environnemental ;
- › les magistrats de l'ordre judiciaire, financier et administratif ;
- › les administrateurs des assemblées parlementaires et du Conseil économique, social et environnemental ;
- › les hauts fonctionnaires d'État, territoriaux et hospitaliers membres des corps recrutés par la voie de l'Institut national du service public ou de niveau équivalent, les agents contractuels de haut niveau ;
- › les commissaires divisionnaires de la Police nationale ;
- › les officiers supérieurs des trois armées, de la Gendarmerie nationale et des Sapeurs-pompiers, du grade de colonel ;
- › les universitaires et chercheurs de haut niveau des secteurs public et privé ;
- › les cadres supérieurs, dirigeants et associés d'entreprise ;
- › les membres des professions juridiques et judiciaires ;
- › les dirigeants syndicaux nationaux ;
- › les journalistes ;
- › les personnalités qualifiées exerçant dans les secteurs économique, social, scientifique, juridique, associatif et culturel ;
- › des auditeurs issus des institutions européennes ;
- › des auditeurs étrangers, issus des corps supérieurs de la police, de l'armée et de la justice, maîtrisant la langue française, sur proposition de leurs autorités nationales respectives, relayée par les ambassades ;
- › des auditeurs étrangers issus du secteur privé exerçant leur activité en France et maîtrisant la langue française

Prérequis

Les candidats sont choisis parmi les publics de référence dont la liste est donnée ci-dessus. Le recrutement des candidats s'effectue sur dossier et après entretien avec les candidats.

Les candidats des administrations sont obligatoirement présentés par leur contact institutionnel. Les autres candidatures sont libres.

Les formations sont ouvertes aux personnes en situation de handicap. En fonction de la nature du handicap, la présence permanente d'un accompagnant pourra être requise.

Organisation pédagogique

Des séminaires mensuels

faisant intervenir des acteurs de premier rang : responsables publics et privés, experts, universitaires, autour de thématiques telles que :

- › les enjeux de la sécurité et de la justice ;
- › le traitement de la menace terroriste par les pouvoirs publics ;
- › les stratégies de lutte contre la cybercriminalité ;
- › les politiques locales, nationales et européennes de sécurité et de justice.

Des travaux de groupes

Les auditeurs sont répartis en groupes de diagnostic et de stratégies (GDS). Chaque GDS établit un rapport collectif sur l'analyse d'une politique publique de sécurité et/ou de justice. Ce travail fait l'objet d'une restitution orale au mois de juin devant l'ensemble de la promotion.

Des déplacements sur le terrain

permettant des échanges d'expériences entre professionnels et auditeurs :

- › visites dans des structures traitant des problématiques de sécurité et de justice (laboratoires de police technique et scientifique, salles opérationnelles de la préfecture de police, entreprises de cyber-défense, centre éducatif fermé...);
- › participation en tant qu'observateur à des missions de justice, police, gendarmerie, douanes, sécurité civile ;
- › démonstrations des forces mobiles (CRS et gendarmes mobiles) et des groupes d'interventions (RAID, GIGN, BRI)

- › immersions au sein d'établissements pénitentiaires, de centres de secours de la BSPP, avec les équipages des brigades anti-criminalité, avec les pelotons de surveillance et d'intervention de la gendarmerie nationale, avec les équipes de sécurité de la SUGE/SNCF.

Trois voyages d'études

Le premier, consacré à l'Union européenne, est organisé à Bruxelles et La Haye et intervient en début de session. Le dernier clôture le cursus et se déroule généralement dans une capitale européenne. Enfin, l'un des séminaires est ponctué par un déplacement, en métropole ou en Outre-mer, en dehors de la région parisienne afin d'illustrer une thématique locale de la sécurité et de la justice.

Une organisation et des ressources dédiées aux auditeurs

L'Institut met en œuvre un ensemble de ressources humaines et techniques qui assurent à chaque auditeur un accompagnement permanent et de qualité en vue de l'atteinte de ses objectifs professionnels.

1. Une équipe de professionnels des secteurs de la sécurité et de la justice ainsi que de professeurs d'université de renom ;
2. Des outils méthodologiques et techniques éprouvés et ré-exploitable ;
3. Des ressources en informatique, en communication et en espaces de travail (amphithéâtres, salles de réunion, plateaux de crise).

Lors de leur inscription, au cours et à l'issue de leur formation, les participants seront invités à répondre à un court questionnaire d'autoévaluation et d'évaluation des interventions.

Organisation pédagogique

Sites

L'Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur vous accueille au sein d'un environnement prestigieux. Le lieu principal est situé au cœur de Paris (75007) : l'École militaire. Le second est situé à Maisons-Alfort (94) : le Fort de Charenton.

Un badge d'accès et un livret d'accueil sont remis à chaque auditeur, afin de faciliter son orientation et son intégration.



Déroulement

La **35^e session nationale** commencera le **11 septembre 2023** et se terminera le **13 juin 2024**.

En dehors des voyages et déplacements prévus, la majorité des séminaires thématiques mensuels aura lieu au siège de l'Institut à Paris, à l'École militaire.

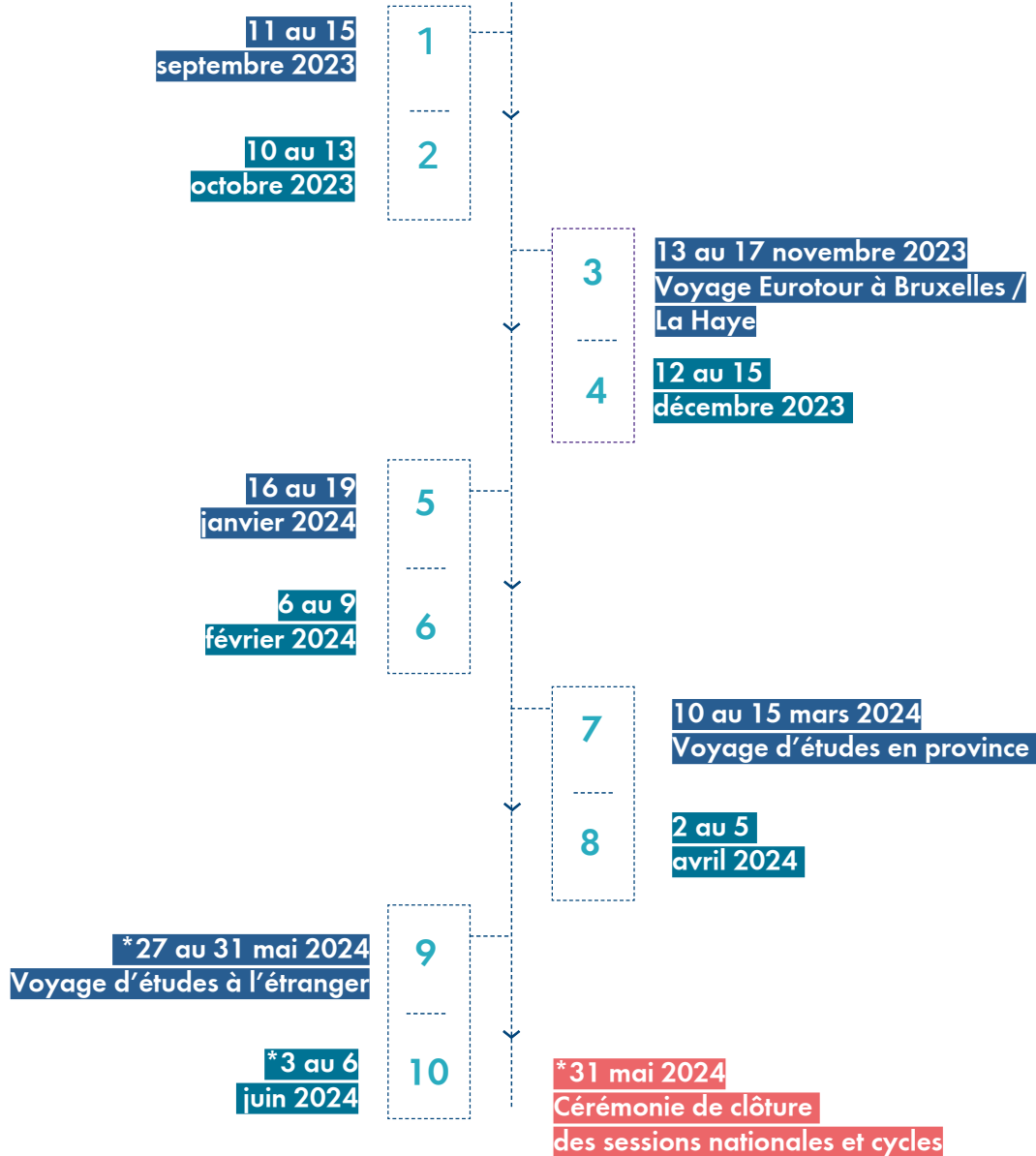
La durée des **séminaires** est en moyenne de **quatre jours par mois**, au moins deux demi-journées étant réservées aux travaux de groupe soit un volume global de formation de 344 heures.

Les candidats admis à suivre la session ont une obligation de présence aux séminaires et aux déplacements, conformément aux dispositions de l'engagement d'assiduité en annexe de la convention de formation.

Calendrier prévisionnel



*Ces dates sont prévisionnelles et donc susceptibles d'être modifiées (notamment pour les séminaires de mai et juin 2024 en raison de la tenue des Jeux olympiques de Paris 2024) nous vous tiendrons informés dans les meilleurs délais.



Droits d'inscription

Les droits d'inscription à la session nationale **Sécurité et justice**, destinés à couvrir une partie des frais, sont fixés à :

Candidatures issues du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer	3 000 euros
Candidatures issues des ministères partenaires	4 000 euros
Candidatures issues des autres ministères	5 500 euros
Candidatures étrangères relevant d'un régime de la fonction publique dans leur pays	4 000 euros
* Candidatures issues de structures privées de moins de 50 salariés	4 500 euros
entre 50 et 250 salariés	6 000 euros
de plus de 250 salariés	7 500 euros
Candidatures individuelles relevant exclusivement de situations de fin de contrat de travail, de recherche d'emploi ou de projet de reconversion professionnelle	4 500 euros
Candidatures d'élus locaux ou de cadres des collectivités territoriales	5 500 euros
Candidatures issues du Parlement	7 500 euros
Candidatures individuelles ou ne relevant pas des catégories précédentes	8 000 euros

* sur présentation du document unifié de cotisation de l'URSAFF, ligne « effectif moyen de l'entreprise au dernier jour de la période »

Les droits d'inscription sont exigibles dans leur intégralité avant l'ouverture de la session.

Les frais afférents à l'hébergement, à la restauration et au transport sont à la charge de l'auditeur ou de son employeur, excepté pour ce qui est prévu par le programme dans le cadre des déplacements.

Formation professionnelle

- L'Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur est habilité à percevoir des fonds au titre de la formation professionnelle.



Agrément à la formation des élus :

L'Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur a reçu l'agrément du ministère de l'Intérieur et des Outre-mer pour dispenser de la formation aux élus locaux conformément au code général des collectivités territoriales.



Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur
École militaire - Case n° 39 - 1 place Joffre - 75700 Paris 07 SP

Contact : département Sécurité et justice

Tél : +33 (0)1 44 42 46 31

Courriel : securite-justice-ihemi@interieur.gouv.fr Site internet : www.ihemi.fr



Institut des hautes études du ministère de l'Intérieur
École militaire - Case n° 39 - 1 place Joffre - 75700 Paris 07 SP

Contact: département Sécurité et justice

Tél: +33 (0)1 44 42 46 31

Courriel: securite-justice-ihemi@interieur.gouv.fr



www.ihemi.fr